Hiver 2022-2023

Le journal de Benayes

Directeur de publication : Jean-Louis Maury

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

En 2022 la commune a connu un bouleversement avec le départ à la retraite de Dominique. Elle a travaillé 38 ans pour la commune. Sa gentillesse, ses compétences et sa disponibilité faisaient d'elle une personne indispensable au bon fonctionnement de la mairie. Nous lui souhaitons une longue et bonne retraite.

Ainsi au début de l'année dernière nous avons fait un appel à candidature afin de trouver une nouvelle secrétaire. Nous avons embauché Nathalie Lebret qui travaillait à la mairie de Déols dans le département de l'Indre. Elle a pris son service au 1er juin et a travaillé un mois en doublure avec Dominique. Cela a facilité son adaptation. Madame Nathalie Lebret remplit parfaitement les fonctions qui lui incombent.

En 2022 la commune a investi plus de 120 000 € en travaux entre la réalisation du parking à côté de l'école pour sécuriser le stationnement des cars, la réfection de la route de la Garenne, celle des Pierriches et autres petits travaux d'entretien de la voirie. De plus nous avons fait faire par Corrèze Ingénierie les études de diagnostics énergétique de tous nos bâtiments.

Nous devons faire preuve de méthode et de précision quant aux projets d'investissements pour 2023, l'inflation des prix du gazole et de l'électricité vont diminuer nos possibilités à financer les travaux que nous prévoyons. La priorité sera donnée aux travaux d'isolation des bâtiments communaux et au remplacement de la chaudière à fioul de la mairie. Nous pensons refaire quelques portions de routes, les plus endommagées.

Notre commune est belle, vivante et dynamique avec des associations qui s'impliquent beaucoup pour son rayonnement. Nous veillerons tous ensemble à ne pas entacher son avenir par des rêves inconsidérés ou au contraire par une rigueur trop craintive.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année avec la réalisation de vos projets les plus chers et surtout une très bonne santé.

Le Maire.
Jean Louis MAURY.

Imprimé par nos soins

ÉTAT CIVIL

Naissances

- le 25 septembre 2022, Margot Charron, fille de Thierry Charron et d'Aurore Malite, domiciliés 1081 route du Dognon.

Mariages

- le 30 juillet 2022, Marie Chassagne et Fabrice Dubief

Décès

- le 3 septembre 2022 , Germaine Sartre, veuve Daude, domiciliée 25 rue des puits aux Moreilles

Diplômes

- Brevet des collèges, mention très bien pour Lucille Lavergne, du Glaude
- Bac STAV avec mention bien pour Corentin Lavergne.

A venir

Comité des fêtes BENAYES

Concours de Belote

après celui du 11 décembre 2022,
le Comité des Fêtes organise une nouvelle cession
à la salle des fêtes
le samedi 28 janvier 2023 à 20H30

Décoration de Noël

Les guirlandes lumineuses ainsi que d'autres décorations ont été installées par le conseil municipal et le cantonnier. Monsieur Pascal Buisson a offert à la commune un beau morceau de bois que le cantonnier s'est empressé de transformer en bonhomme de neige, complétant ainsi la parure de Noël du jardin de la Mairie.

Atelier informatique

Pour le plaisir de se retrouver et de progresser,
l'atelier informatique vous donne rendez-vous un lundi sur deux
de 18 h 30 à 20 h. à la salle des fêtes de Benayes.
1er rendez-vous de l'année : 9 janvier.

Club des Sources de l'Auvézère

Rencontre chaque 2ème mercredi du mois à la salle des fêtes. 1ère rencontre de l'année : le 11 janvier 2023.

Repas des anciens

Nous avons décidé d'offrir à nouveau cette année le plaisir de se retrouver autour d'un bon repas pour les anciens de notre commune. Ce repas aura lieu le 14 janvier 2023 à la salle des fêtes.

Nouveau

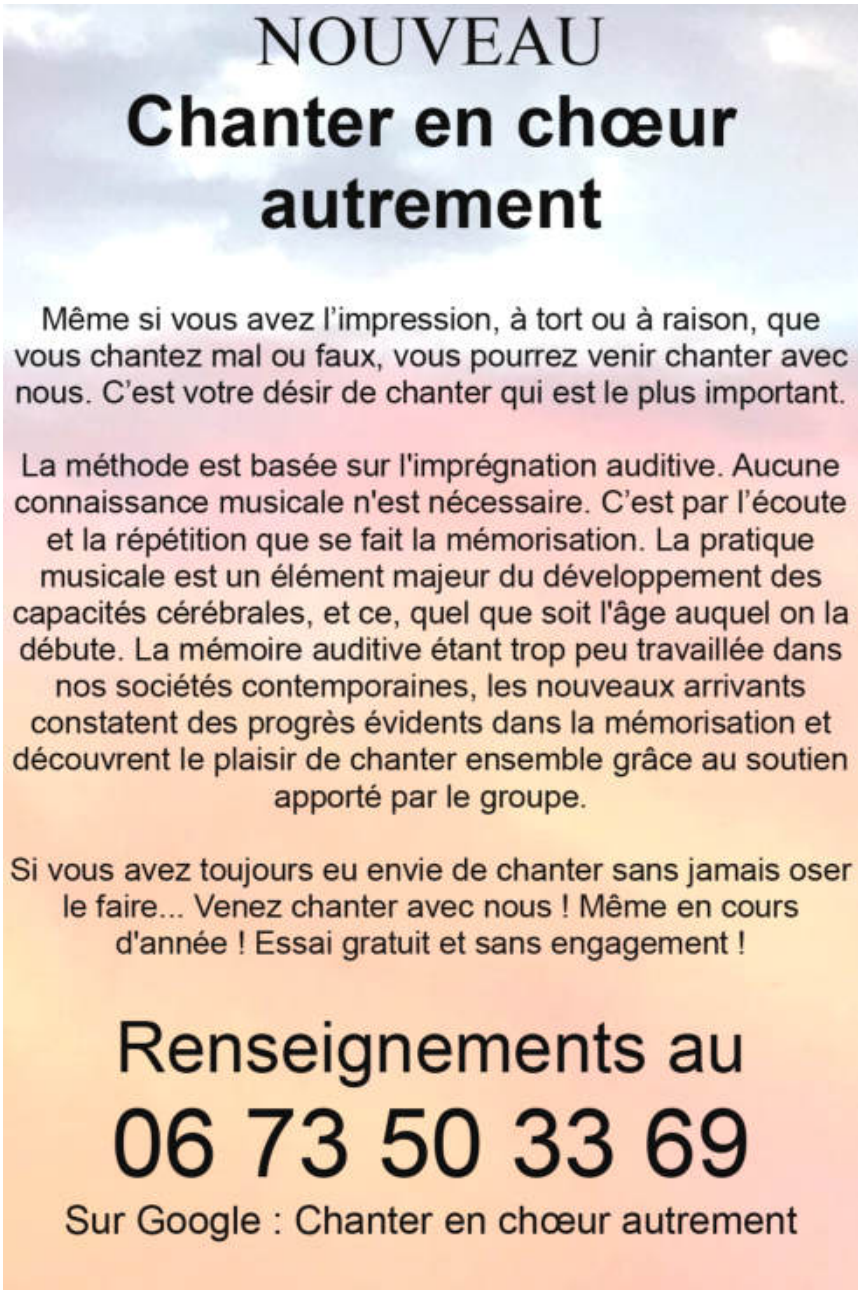

Atelier
« chanter en chœur autrement »,
pour tous ceux qui ont envie de chanter quelque soit leur connaissance de la musique.

Quelques rencontres ont déjà eu lieu à la salle des fêtes, dirigées par
Monsieur Laurent Carlier
que vous pouvez contacter
au 06 73 50 33 69

Rentrée scolaire

22 élèves sont inscrits en maternelle à Benayes pour l'année scolaire 2022-2023.

Les élèves de grande section sont encore cette année répartis entre l'école de Benayes (6 élèves) et celle de Meuzac (9 élèves).

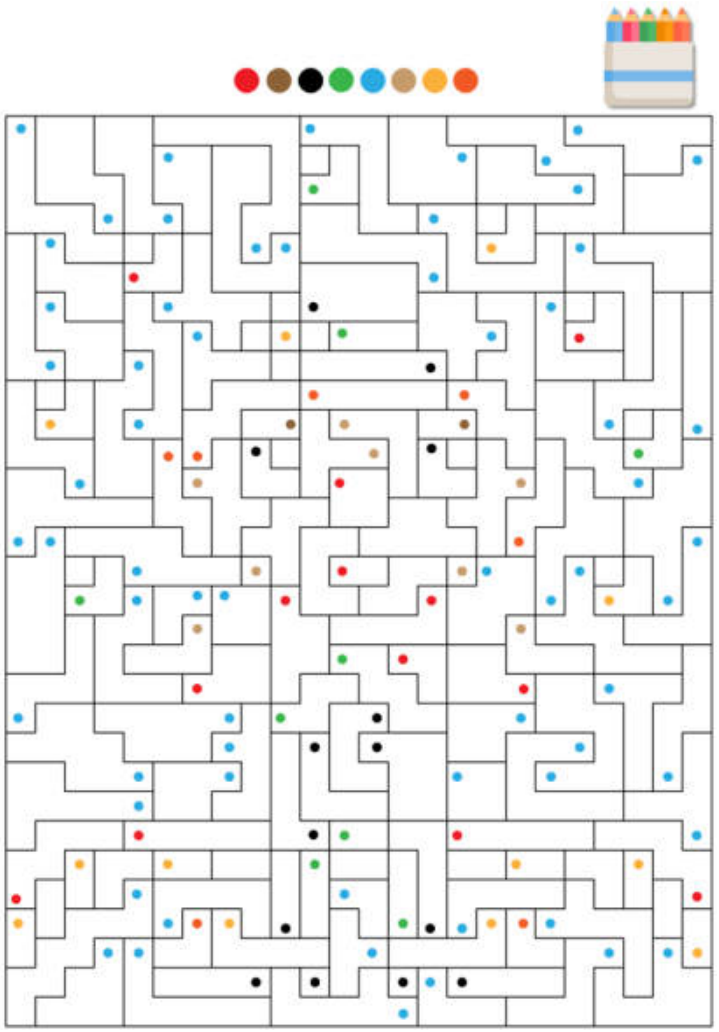

Trouve les 5 différences...

Travaux effectués sur la commune

La création d'une aire de stationnement sur le terrain jouxtant l'école a démarré plus tard que prévu et a demandé quelques mois de travaux : terrassement, drainage, empierrement, consolidation, mise en place des zones enherbées, d'un banc et plantation à venir de quelques végétaux.

Ce nouvel espace permet au car scolaire de déposer et récupérer les élèves de l'école maternelle de manière sécurisée et facilite le stationnement lors des manifestations se tenant à la salle des fêtes.

Quelques kilomètres de voirie ont été refaits, cette année, dans le secteur de la Garenne et d'Inchalus.

Nous essayons de rénover chaque année des portions endommagées de routes communales en fonction des subventions qui sont allouées à la commune.

Information concernant la **collecte des ordures ménagères** :

Il est rappelé que les conteneurs collectifs ne peuvent recevoir que des sacs poubelle rouges récupérés à la mairie. Seuls les conteneurs individuels peuvent contenir d'autres sacs poubelle.

En cas de problème (serrure cassée, dépôt non autorisé), merci de contacter la mairie pour signaler le numéro du collecteur de déchets défectueux. Vous pouvez aussi contacter directement le SIRTOM au 05 55 17 65 10.

• Séance du 10 mai 2021

Approbation du contrat de solidarité communale 2021/2023 avec le département : le conseil municipal approuve le tableau établi par le département, récapitulant les aides octroyées à la commune et autorise le maire à signer le contrat.

Médecine préventive : les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents, titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le centre de gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'association inter-entreprises de santé au travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

• Séance du 1er juin 2021

Le transfert de compétences du Plan Local d'Urbanisme aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est rendu obligatoire par la loi ALUR du 24 mars 2014 à partir du 1er janvier 2021. Les communes peuvent s'opposer à ce transfert automatique dans la mesure où une minorité de blocage composée d'au moins 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population le vote avant le 30 juin 2021. Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU de Benayes à l'EPCI de la communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour.

Approbation du compte administratif 2020 présenté par Monsieur Lavaud :

- en section fonctionnement : dépenses : 235 540,26 €
  recettes : 283 966,47 €
  excédent de clôture : 48 426,21 €
- en section investissement : dépenses : 87 315,08 €
  recettes : 71 544,44 €
  solde du reste à réaliser : 5 050 ,00 €
  besoin de financement : 10 720,64 €

• Séance du 21 juillet 2021

Gestion intercommunale du cadastre, autorisation d'accès aux données : Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes gère les données cadastrales (EDIGEO et Majic) pour les 12 communes membres et met à leur disposition gratuitement le logiciel leur permettant l'accès à ces données (plans et informations fiscales). Le conseil municipal autorise la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour à accéder aux données EDIGEO et Majic de la commune de BENAYES dans le but de les intégrer au logiciel qui gère les données cadastrales au profit des communes.

Contrat de mission de délégué à la protection des données avec SAS GAIA : dans le cadre de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), les collectivités territoriales doivent respecter des obligations pour l'appliquer et désigner un délégué à la protection des données. La communauté de commune peut mutualiser cette obligation auprès de la société GAIA Connect qui se chargerait de cette mission. Un contrat serait conclu pour une durée de 4 ans et pourrait se poursuivre par reconduction pour un an, pour un montant de 400 € HT pour la mise en place et de 250 € HT par an pour le suivi, l'assistance et le contrôle. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la société GAIA Connect.

Suppression de la régie « cantine scolaire » : cette régie ne fonctionne plus et il est décidé de la supprimer. Des Titres de Recettes sont maintenant établis aux noms des familles pour encaisser les repas.

• Séance du 11 novembre 2021

Tarifs de la cantine scolaire : le prix des repas des cantines scolaires doit être fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge et ne doit pas être supérieur au coût des charges supportées au titre du service de restauration. Le conseil municipal décide de fixer les tarifs à 2,50 € par enfant à 5,50 € par adulte à compter du 1er novembre 2021.

Révision des loyers : le loyer de la maison dite « Chassain » sera de 350,32 € soit 339,65 € pour la maison et 10,67 € pour le jardin. Le loyer de l'appartement de l'ancienne poste sera de 236,93 €. Le loyer du studio de l'ancienne poste sera de 172,43 €.

Avenant au contrat de maintenance des logiciels ODYSSEE : un avenant à ce contrat est nécessaire pour la mise en place de la DSN au 1er janvier 2022. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à le signer.

Création d'un poste de secrétaire de mairie multigrade : les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le ou les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, et pour un emploi permanent à temps non complet la durée hebdomadaire de service exprimée en heures. Le conseil municipal décide de créer au tableau des effectifs à compter du 12 novembre 2021 un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet (adjoint administratif territorial principal de 2ème ou 1ère classe) et d'autoriser le maire à pourvoir cet emploi par un agent contractuel recruté à durée déterminée de 1 à 3 ans maximum renouvelable une fois et de modifier le tableau des effectifs à compter du 12 novembre 2021. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

• Séance du 25 novembre 2021

Travaux d'aménagement du parking de l'école : choix de l'entreprise.

Le conseil municipal a examiné l'analyse des offres effectuées par le cabinet Dejante et décide de retenir l'offre de l'entreprise Lascaux TP pour un montant de 71 910 € TTC (59 925 € HT) et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires. La dépense est inscrite au budget et sera financée par une subvention DETR, une aide du Conseil Départemental et un emprunt.

• Séance du 26 janvier 2022

École numérique 19. Demande de DETR : le tableau numérique de l'école acheté en 2010 ne fonctionne plus. Dans le cadre du programme « école numérique rurale », la société Technique Média Informatique a établi un devis de 2500 € HT soit 3000 € TTC pour le remplacement de ce matériel. Le conseil municipal accepte le devis et demande une subvention DETR au titre du programme. La dépense sera inscrite au budget primitif 2022 et sera financée par une subvention DETR et des fonds propres.

Demande de DETR pour le remplacement de la chaudière du bâtiment de la mairie : La commune pourrait bénéficier d'une subvention DETR dans le cadre de la transition énergétique pour le remplacement de la chaudière fioul du bâtiment de la mairie par une chaudière plus économe. Il est décidé de remplacer la chaudière fioul par une chaudière à granulés dont le devis est de 34 619 € HT (41 542,80 € TTC) et de demander à bénéficier de la subvention DETR. La dépense sera inscrite au budget primitif 2022 en section investissement et sera financée par une subvention DETR, une subvention du Conseil Départemental et par un emprunt.

• Séance du 10 mars 2022

Participation aux frais de scolarisation 2020/2021 : Un enfant de la commune était scolarisé en classe ULIS à Donzenac pour l'année scolaire 2020/2021. Conformément au code de l'Éducation la commune doit participer financièrement à la scolarisation d'un enfant résidant sur son territoire lorsque son inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales. Le conseil municipal accepte le paiement de cette participation votée par le conseil municipal de Donzenac et s'élevant à la somme de 591,19 €.

Aliénation d'un chemin public au lieu-dit « le pré long » : Monsieur Gandon, Madame Corral et Monsieur Bonnet demandent l'aliénation partielle d'un chemin rural au lieu-dit « le pré long » en section AI entre les parcelles 116, 278, 279 appartenant à Monsieur Bonnet, la parcelle 119 appartenant à Monsieur Gandon et Madame Corral et la parcelle 124 appartenant à Monsieur Bourbon. Le conseil municipal décide d'ordonner l'enquête publique réglementaire à cette aliénation et autorise Monsieur le maire à nommer un commissaire enquêteur.

Demande de subvention du Conseil Départemental pour l'achat d'une chaudière à granulés : la demande de subvention DETR à hauteur de 30 % ayant été demandée, le cofinancement du Conseil Départemental est obligatoire pour la rénovation énergétique des bâtiments publics à hauteur de 30 %. Cette subvention va donc être demandée.

Augmentation du temps de travail de M. François PROUILHAC : notre adjoint technique souhaiterait travailler à temps complet. Actuellement il effectue 28 heures hebdomadaires. Le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de M. Prouilhac à hauteur de 35 h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2022.

• Séance du 15 avril 2022

Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2022 :

-taxe foncière propriété bâtie : 29,46 % (29,17 % en 2021)

-taxe foncière propriété non bâtie : 70,27 % (69,58 % en 2021)

Mise en œuvre d'une procédure semi-budgétaire : vu l'état des restes à recouvrer de plus de 2 ans par le comptable public au 23/02/2022, le conseil municipal décide de constituer une provision semi-budgétaire pour un montant de 28 € pour dépréciation des comptes redevables.

Vote du compte de gestion : le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

Vote du compte administratif 2021 présenté par Monsieur Lavaud :

- en section fonctionnement : dépenses 239 954,05 €
  recettes 245 732,80 €
  excédent de clôture 43 484,32 €
- en section d'investissement : dépenses 41 645,11 €
  recettes 17 758,88 €
  solde des restes à réaliser 4 655,28 €
  besoin de financement 19 230,95 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021.

Présentation du projet de budget primitif pour 2022 :

- en section fonctionnement : dépenses 275 633,37 €
  recettes 275 633,37 €
- en section d'investissement : dépenses 256 447,33 €
  recettes 256 447,33 €

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Attribution des subventions : il est prévu un montant de 3 000 € au compte 6574 du budget principal de 2022 à cet effet. Il est décidé d'octroyer les subventions suivantes :

Amicale des écoles Benayes-Montgibaud-Meuzac	675 €
Association de pêche de Lubersac	80 €
Association des anciens combattants	200 €
CAUE de la Corrèze	100 €
Club des sources de l'Auvézère	150 €
Coopérative scolaire de Montgibaud	600 €
Fondation du patrimoine	55 €
Société de chasse	150 €
Comité des fêtes de Benayes	150 €
Campagne Heureuse Ouverte et Unie (CHOU)	80 €
Comice agricole de Lubersac	50 €

Participation fiscalité aux dépenses de la FDEE : la contribution communale au titre des dépenses de la Fédération Départementale d'Électricité et d'Énergie de la Corrèze s'élève à 535,53 € pour 2022. Cette dépense peut être mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés ou bien inscrite sur le budget. Le conseil municipal décide que cette participation soit fiscalisée.

Réalisation d'un emprunt pour les travaux du parking : ces travaux s'élèvent à la somme de 94 658 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser un emprunt au crédit agricole pour un montant de 55 000 € à taux fixe trimestriel de 1,64 %, à échéances constantes et d'une durée de 8 ans et à signer le contrat de Prêt. Les frais de dossier sont de 55 €.

Renouvellement de la ligne de trésorerie : la ligne de trésorerie du budget principal arrivant à échéance, le CACF propose une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour une durée de 12 mois. La commission d'engagement est de 0,2 % du montant choisi. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

• Séance du 23 juin 2022

Demande de retrait de la commune de Concèze de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour : étant donnée l'estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la communauté de communes, le conseil municipal décide de refuser cette demande .

Sollicitation du conseil départemental au titre du contrat solidarité pour le diagnostic énergétique avant le changement de la chaudière de la mairie : le conseil municipal décide de solliciter cette aide.

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement : la proposition faite lors d'un précédent conseil municipal est votée et sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Choix d'un opérateur pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au budgétaire : 2 devis sont présentés au conseil municipal, celui de l'entreprise Docapost-Fast pour un montant de 925,20 € et celui le l'entreprise SRCI pour un montant de 894 €.

Le conseil municipal décide de choisir l'entreprise SRCI.

• Séance du 6 septembre 2022 :

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités locales et leur groupement : à compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir par délibération la publication sous forme électronique mais aussi par affichage ou sur papier. Le conseil municipal décide de choisir la publication papier sur le panneau d'affichage communal à titre principal et la forme électronique sur le site de la commune à titre complémentaire.

Aliénation d'un chemin public au lieu-dit « le pradou » : Madame Chantal Buisson demande l'aliénation partielle de ce chemin en section AB entre les parcelles 3,4 ,5 et 114, 279 lui appartenant , la parcelle 108 appartenant à Monsieur Lionel Buisson et la parcelle 95 appartenant à Monsieur Jérôme Buisson. Le conseil Municipal décide d'ordonner l'enquête publique réglementaire à cette aliénation et autorise Monsieur le maire à nommer un commissaire enquêteur.

Tarifs de la cantine scolaire : à compter du 1er septembre 2022 les tarifs des repas seront de 2,80 € par enfant et de 5,70 € par adulte et visiteur scolaire.

Rétrocession d'une concession perpétuelle du cimetière communal : le conseil municipal décide de rétrocéder la concession perpétuelle n° 239 emplacement n° 9 vide de tout corps.

Signature des documents inhérents à la plateforme dématérialisée « @ctes » et sa composante « actes budgétaires » : le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention et tout document nécessaire pour cela via l'opérateur SRCI.

Compte rendu des Conseils Municipaux

Adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre De Gestion de la Corrèze : le conseil municipal décide d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le CDG19 et d'autoriser le maire à signer la convention conclue à compter du 6 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 et d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants.

Recrutement d'un agent contractuel au poste d'ATSEM pour remplacer l'ATSEM en titre indisponible pour congés maladie : ceci dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique, afin de remplacer Madame Sylvie Ollagnier et madame Sophie Bardon qui effectuait à sa place la surveillance de la cantine scolaire.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement : le conseil municipal autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que besoin, des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles, et le charge de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Travaux sur voie communales Garenne-Inchalus et du Glaude : le crédit agricole propose un prêt de 60 000 € sur 12 ans à taux fixe trimestriel de 2,8 % à échéances constantes et frais de dossier de 60 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt.

Questions diverses :

Demande de mise en place d'un panneau « voie sans issue » pour la route de « chez Vergnaud » : le conseil municipal refuse car cela impliquerait la pose de panneaux à toutes les voies sans issue de la commune et aurait un coût trop élevé pour le budget communal.

Mise en place d'un nouvel imprimé de réservation de la salle des fêtes en rajoutant les date et lieu de naissance afin d'éviter les erreurs d'homonymes.

Remplacement de la chaudière : afin de pouvoir clôturer la contractualisation 2023-2025 avec le Conseil Départemental pour l'obtention des subventions et prolonger celles déjà arrêtées par ce dernier et par l'État, et étant donné les changements de prix des différentes sources d'énergie, Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir au différents moyens de chauffage qui pourraient être mis en place pour remplacer l'actuelle chaudière de la mairie.

Etre informé...

Si vous souhaitez recevoir des informations concernant la vie de votre commune (associations, fermetures de la mairie, etc...), les activités culturelles, sportives et artistiques environnantes, les informations concernant le département et la région dans de multiples domaines (emploi, arrêtés préfectoraux, logements, etc..), inscrivez-vous, en envoyant votre adresse mail au secrétariat de la mairie, à l'adresse suivante : **mairiedebenayes@wanadoo.fr**

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment par simple demande à la même adresse mail que l'inscription.

Evènements de 2022

De nombreux évènements ont eu lieu en 2022 après deux années de grand calme :

Il y a eu comme chaque année les **cérémonies du 8 Mai et du 19 Mars** au monument au morts.

Le conseil municipal ainsi que quelques villageois se sont réunis autour du maire et de notre fidèle porte drapeau Georges Di Mascio sous un beau soleil de printemps.

La cérémonie du **11 Novembre** a eu lieu sous un beau soleil et un petit vent frais. Les habitants du bourg sont venus assez nombreux devant le monument aux morts pour écouter le discours lu par monsieur le maire, la citation de tous les Benayots morts pour la France et enfin, chanter la Marseillaise, avant d'aller partager le pot servi à la mairie.

Le **24 juin**, après la traditionnelle messe célébrée près de la source du bon Saint Éloi, le Comité des Fêtes avait organisé sa vente de gâteaux suivie du traditionnel repas avec plus de 450 réservations et son bal animé par « Momo Musette » où plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées. On pouvait ressentir la joie de tous de se revoir enfin pour faire la fête après une si longue « parenthèse sanitaire ».

Evènements de 2022

Le 29 juin notre secrétaire de mairie Dominique Mazaud née Malefond a pris sa retraite après une longue carrière de bons et loyaux services.
Le conseil municipal avait préparé un buffet et quelques cadeaux pour marquer l'évènement au cours duquel nous avons fait connaissance de Nathalie Lebret qui lui succède.

Dominique projetait de pratiquer la marche et la natation pendant sa retraite ; pour ce qui est de la marche, elle a reçu en cadeau un chapeau pour se protéger du soleil mais également une belle imprimante pour ses autres loisirs.

Notre nouvelle secrétaire de mairie est originaire de Normandie et nous arrive de Déols dans l'Indre. Et comme la maison « Chassaing » se libérait de ses locataires, elle s'y est installée, à deux pas de son nouvel emploi.

Le **1er juillet**, une cinquantaine de personnes ont assisté au concert de chanson française de « Ces Deux Là » organisé par la CHOU à la salle des fêtes de Benayes. Harrie et Fred, deux amis néerlandais et musiciens, ont su faire passer le courant avec le public. Une belle soirée qui s'est terminée par la chanson du « père UBU » reprise en cœur par toute l'assistance.

Evènements de 2022

Le week-end du **15 août** s'est tenue la traditionnelle fête du village avec ses animations, son repas convivial du samedi soir avec 200 repas servis et le dimanche, son spectacle musical et humoristique organisé et joué par les membres du Comité des Fêtes et leurs enfants, sur le thème cette fois d'Astérix et Cléopâtre. Encore un grand succès pour le repas du soir avec 350 couverts. Le feu d'artifice qui clôture habituellement cet évènement a dû être reporté pour cause d'arrêté préfectoral interdisant tout spectacle pyrotechnique suite à la sécheresse, malgré un petit crachin qui est venu rafraîchir la soirée.

Samedi 5 novembre avait lieu le repas de la société de chasse de Benayes. Les convives étaient venus nombreux pour partager la choucroute garnie et le verre de l'amitié, et parier sur le poids du jambon sec à gagner en fin de soirée.

Evènements de 2022

Le **11 septembre** s'est tenu le deuxième marché festif annuel organisé par la CHOU. Le soleil était au rendez-vous ainsi que la chaleur de l'été indien, ce qui a permis à tous d'oublier le temps maussade de l'année précédente et de passer une très belle journée.

Les exposants étaient plus nombreux qu'en 2021, les promenades à cheval et découverte de la flore ont eu du succès, ainsi que l'espace jeux anciens et la buvette qui proposait du chili con carné, des crêpes et des gaufres ainsi que des boissons fraîches, dans la bonne humeur et accompagnés de musique traditionnelle jouée par des membres de l'association et des pitreries des clowns.

Evènements de 2022

Samedi soir **1er octobre**, le Comité des Fête organisait un concert de la chorale de Lubersac « Chœur de Loup ». La salle des fêtes était comble , le public sous le charme de ce chœur composé uniquement de voix d'hommes, dont le répertoire se compose de chansons françaises et traditionnelles. Des crêpes et autres pâtisseries ainsi que du vin chaud étaient proposés à l'entracte et en fin de spectacle, suivi du feu d'artifice reporté de la fête du mois d'août, toujours très réussi, tiré derrière la mairie .

Le **19 Novembre**, la CHOU organisait cette année encore l'opération « Benayes Solidaire », une collecte au profit des restos du cœur.

L'antenne locale d'Uzerche a ainsi récupéré 283 kg de nourriture et produits de première nécessité. Merci à Madame Christiane Mialon d'avoir accueilli l'équipe de bénévoles dans son sous-sol qui donne sur le champ de foire, lieu central et pratique pour se garer, et à tous les donateurs qui ont participé au succès de cette opération.

Jeu des mots cachés : 14 mots cachés écrits à l'horizontale ou à la verticale, à l'endroit ou à l'envers.